

DEMANDE POUR SALLE NON HOMOLOGUEE

Ce formulaire, uniquement réservé pour une salle non encore homologuée, devra parvenir, dûment complété, à la Cellule Compétition, au moins **20 JOURS** avant la première rencontre, le cachet de la poste faisant foi. Aucune rencontre ne pourra se dérouler dans cette salle avant que la cellule Compétition n'ait marqué son accord au club demandeur.

Le président et le secrétaire du club demandeur sont responsables des renseignements fournis, qui serviront de référence en cas de doute concernant les installations homologuées.

Il est instamment demandé au club demandeur, de fournir un plan détaillé de la disposition des différents terrains, ainsi que des distances séparant ceux-ci. Tous les obstacles, ainsi que leur nature, présents dans l'aire de jeu, devront **clairement** être identifiés sur ce même plan (poutres, fils, panneaux, lampes, tribunes, ...).

CLUB : _____ **MATRICULE :** _____.

DIVISIONS : MESSIEURS AIF 2 – 3 - PROVINCIALE 1 / 2A / 2B / 3A / 3B / 3C / 3D.
DAMES AIF 2 – 3 - PROVINCIALE 1 / 2A / 2B / 3A / 3B / 3C / 3D / 4A / 4B / 4C.

LOISIRS SERIE : _____ **JEUNES :** _____.

SALLE :

_____.

CODE POSTAL : _____ **COMMUNE :** _____.

TEL : _____ **FAX :** _____.

SECRETARE : _____.

RUE : _____.

CODE POSTAL : _____ **COMMUNE :** _____.

TEL : _____ **FAX :** _____.

EMAIL : _____.

NOMBRE DE TERRAINS : En longueur : _____ En largeur : _____ (Remplir l'annexe 2).

LE TERRAIN PRINCIPAL EST LE : CENTRAL LATERAL : 1 – 2 – 3 – 4

LE TERRAIN DE RESERVE EST LE : CENTRAL LATERAL : 1 – 2 – 3 – 4

NORMES : Voir annexes.

A TRANSMETTRE A : *Patrick DECRAENE*
Rue Désiré Manne, 25
4520 BAS-OHA
EMAIL : decpat2005@yahoo.fr

1. HAUTEUR DE SALLE

La hauteur de la salle doit être considérée dans son ensemble, dans l'aire de jeu (terrain + zone neutre) et mentionnée le point le plus bas dans cette zone (point le plus bas = rencontre avec le premier obstacle dans l'aire de jeu, quel qu'en soit la nature, fil, panneau, ...).

TERRAIN PRINCIPAL : A → 7 m et plus B → Entre 6,99 m et 6,50 m C → Entre 6,49 m et 6,00 m.

TERRAIN RESERVE I : A → 7 m et plus B → Entre 6,99 m et 6,50 m C → Entre 6,49 m et 6,00 m.

TERRAIN RESERVE II : A → 7 m et plus B → Entre 6,99 m et 6,50 m C → Entre 6,49 m et 6,00 m.

2. ZONE LIBRE (Z.L.)

La zone libre doit être rectangulaire et symétrique (en longueur et en largeur), il doit donc être tenu compte de la distance la plus petite pour la détermination de cette zone. (Exemple : profondeur terrain coté gauche 2 mètres, coté droit 1.5 mètres donc zone libre 1.5 mètres). Il est toutefois demandé de signaler sur le plan de disposition des terrains, la dimension des différentes zones libres.

TERRAIN PRINCIPAL : O A → 3 m et plus O B → Entre 2,99 m et 2,00 m O C → Entre 1,99 m et 1,50 m O D → Entre 1,49 m et 0,50 m.

TERRAIN RESERVE I : O A → 3 m et plus O B → Entre 2,99 m et 2,00 m O C → Entre 1,99 m et 1,50 m O D → Entre 1,49 m et 0,50 m.

TERRAIN RESERVE II : O A → 3 m et plus O B → Entre 2,99 m et 2,00 m O C → Entre 1,99 m et 1,50 m O D → Entre 1,49 m et 0,50 m.

3. ECLAIRAGE

L'éclairage d'une salle est exprimé en lux lumière, et mesurée à 1 mètre du sol. Il doit être tenu compte de l'éclairement moyen dans l'aire de jeu. La Cellule Compétition peut dans la mesure du possible et sur demande procéder à une mesure de l'intensité lumineuse en cas de nécessité (demande de renforcement auprès des gestionnaires de votre salle, ...).

INTENSITE (LUX) DE L'ECLAIRAGE : _____.

4. POTEAUX

Le positionnement idéal des poteaux par rapport aux lignes du terrain est situé entre 0.5 M et 1 M (étant donné une longueur de filet de 9.5 M). Les poteaux devront être protégés efficacement (mousse, ...).

DISTANCE POTEAUX : _____. PROTECTION POTEAUX : OUI / NON.

5. REVETEMENT

Type de revêtement (Omnisports synthétique, taraflex, tapis, béton, ou autre à spécifier).

REVETEMENT : _____.

6. LIGNES ET COULEURS

La couleur des lignes et le contraste avec le revêtement sont des éléments importants dans le volley-ball, en effet les salles offrant un terrain contrastant avec les lignes et la zone libre offre des conditions idéales de jeu (exemple, terrain brun, lignes jaunes et zone libre verte), de même l'enchevêtrement de plusieurs lignes multisports doit être pris en considération.

COULEUR LIGNE : _____. PLUSIEURS LIGNES : OUI / NON.

COULEUR TERRAIN : _____. LIGNES UNIQ. VOLLEY : OUI / NON.

7. VESTIAIRES EQUIPES

Les vestiaires sont un élément d'accueil des joueurs, et font l'objet d'une nécessité particulière en cas d'organisation de certaines compétitions (tournois, rencontres internationales,...).

SEPARES PAR EQUIPE : OUI / NON. WC & LAVABO : OUI / NON. PATERES : OUI / NON.

DOUCHES SEPARÉES : OUI / NON. FERMETURE A CLE : OUI / NON.

8. VESTIAIRES ARBITRES

Les vestiaires des arbitres doivent au minimums être équipés de deux chaises, d'une table, d'un WC et lavabo et doivent obligatoirement fermer à clé.

CONDITIONS REMPLIES : OUI / NON. FERMETURE A CLE : OUI / NON.

AUTRES REMARQUES : _____.

9. PODIUM D'ARBITRE

Le podium d'arbitre ou chaise d'arbitre doit au minimum offrir la possibilité d'officialier debout, et permettre d'avoir une vue située au-dessus du filet et du poteau, sans aucune gêne, sa hauteur prise au socle devrait idéalement être comprise entre 1,40 m et 1,50 m.

HAUTEUR DU SOCLE : _____.

PODIUM AVEC POSSIBILITE DE S'ASSEOIR : OUI / NON.

PODIUM SANS POSSIBILITE DE S'ASSEOIR : OUI / NON.

PLINTH OU ANALOGUE : OUI / NON.

10. SECOURS

L'obligation des clubs de posséder une boîte de secours dont le contenu nécessaire sera prescrit par un médecin consulté à cet effet par L'A.I.F./F.R.B.V.B. sera exigé sur le terrain durant la rencontre, sous peine de l'application de l'amende prévue (ce contenu est généralement détaillé annuellement dans le carnet des rencontres) les éléments annexes, tels la présence d'un local de premiers soins, ou la proximité d'un hôpital sont des éléments également pris en considération pour la classification du niveau de compétition pour lequel la salle pourrait être homologuée, mais ne déroge pas à l'obligation d'avoir une boîte de secours.

BOITE DE SECOURS : OUI / NON.

LOCAL DE PREMIERS SOINS : OUI / NON.

11. TEMPERATURE

La température minimale requise pour la pratique d'un sport est de 10° C et ne peut en aucun cas excéder 25° C.

TEMPERATURE MOYENNE COMPRISE ENTRE : 10 / 15 °C - 16 / 25 °C.

12. AUTRES INFORMATIONS

Un marquoir est nécessaire pour le bon déroulement d'une rencontre, ce marquoir doit être numéroté de 0 à 30 au minimum.

PRESENCE D'UN MARQUOIR : OUI / NON.

Une toise rigide avec l'indication de la hauteur pour la catégorie concernée sera mise à la disposition de l'arbitre, cette toise devra en outre être clairement graduée (depuis zéro) de +/- 2 cm par rapport à la hauteur requise.

TOISE GRADUEE : OUI / NON.

SEPARATIONS ENTRE TERRAINS : OUI / NON.

Nous certifions que tous les renseignements et mesures donnés ci-dessus sont sincères et véritables, nous sommes par ailleurs d'accord de faire supporter à notre club, tous les frais inhérents à un éventuel contrôle estimé nécessaire par la commission d'homologation provinciale.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez vous reporter au Règlement provincial d'homologation des terrains en salle, ou vous adresser directement au responsable de la Cellule Compétition.

DATE : _____ / _____ / _____.

SIGNATURES OBLIGATOIRES PRECEDEES DE LA MENTION LU ET APPROUVE

PRESIDENT

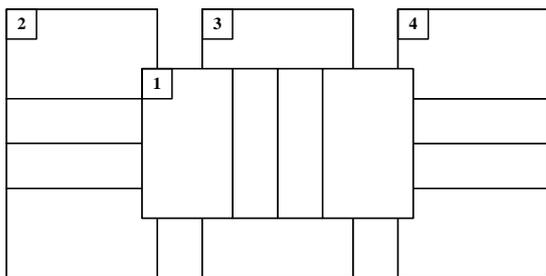
SECRETAIRE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (extraits du règlement FIVB) – ANNEXE 1

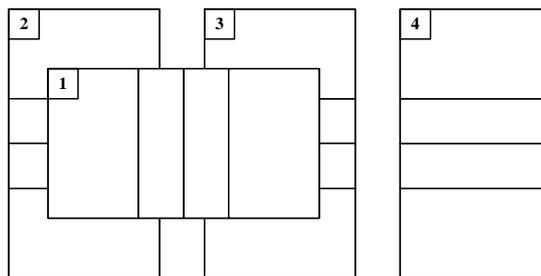
1. L'aire de jeu comprend le terrain de jeu et la zone libre. Elle doit être rectangulaire et symétrique.
2. Le terrain de jeu est un rectangle mesurant 18 x 9 m et entouré d'une zone libre.
3. La surface de jeu est plane, horizontale et uniforme, elle doit être de couleur claire.
4. La largeur des lignes est de 5 cm. Les lignes doivent être de couleur claire, différente de celle du sol et des autres tracés.
5. Deux lignes de côté et deux lignes de fond délimitent le terrain de jeu, elles sont tracées à l'intérieur du terrain de jeu.
6. L'axe de la ligne centrale divise le terrain de jeu en deux camps égaux de 9 x 9 m chacun. Elle s'étend sous le filet jusqu'aux lignes de côté.
7. Dans chaque camp, une ligne d'attaque, dont le bord extérieur est tracé à 3 m de l'axe de la ligne centrale, délimite la zone avant. La ligne d'attaque doit être prolongée au-delà des lignes de côté sur une longueur totale de 1,75 m par une ligne de 5 traits pointillés de 15 cm de longueur et de 5 cm de largeur espacés de 20 cm les uns des autres.
8. Dans chaque camp, la zone avant est délimitée par l'axe de la ligne centrale et le bord extérieur de la ligne d'attaque. Les zones avant sont censées se prolonger au-delà des lignes de côté jusqu'à la fin de la zone libre
9. La zone de service est la zone de 9 m de large située derrière chaque ligne de fond, elle est limitée latéralement par deux traits de 15 cm de long tracés à 20 cm en arrière et dans le prolongement des lignes de côté, ces deux traits sont inclus dans la largeur de la zone de service. En profondeur, la zone de service s'étend jusqu'au fond de la zone libre.
10. La zone de remplacement est délimitée par le prolongement des deux lignes d'attaque jusqu'à la table du marqueur.
11. Une aire de pénalité d'environ 1 x 1 mètre équipée de deux chaises est située derrière le banc de chaque équipe.
12. Le filet mesure 1 mètre de large et 9,50 m de long, il est fait de mailles carrées noires de 10 cm de côté.
13. L'antenne est une tige flexible de 1,80 m de long et de 10 mm de diamètre, en fibre de verre ou matériau similaire, la partie supérieure de l'antenne dépasse de 80 cm, elle est peinte de bandes contrastées de 10 cm, de préférence rouges et blanches.
14. Les poteaux supportant le filet sont placés à une distance de 0,5 à 1,0 mètre à l'extérieur de chaque ligne de côté, ils doivent avoir une hauteur de 2,55 m et être de préférence réglables. Ils doivent être arrondis et lisses, et fixés au sol. La fixation des poteaux au moyen de câble est interdite, de même que tout aménagement présentant un danger ou une gêne.

Pour toute autre information, se reporter au règlement FIVB et/ou au Règlement Provincial.

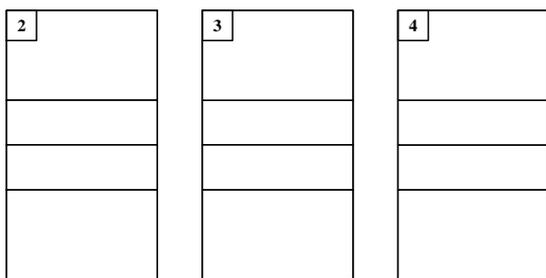
CONFIGURATION DES SALLES DE SPORTS



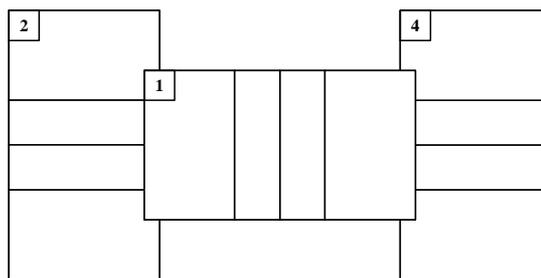
Type 1



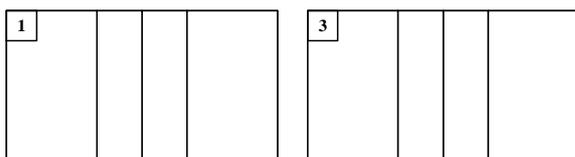
Type 2



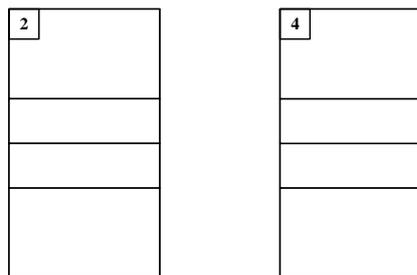
Type 3



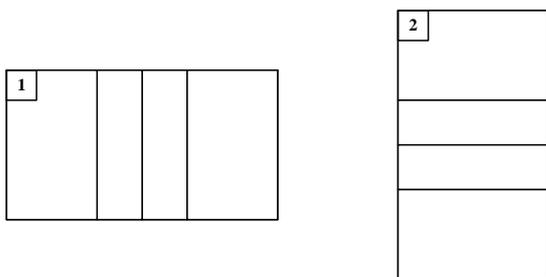
Type 4



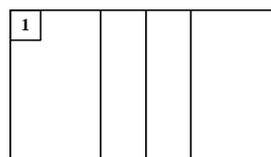
Type 5



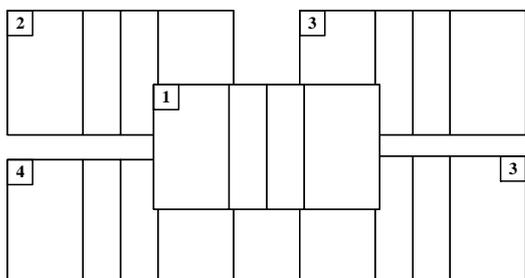
Type 6



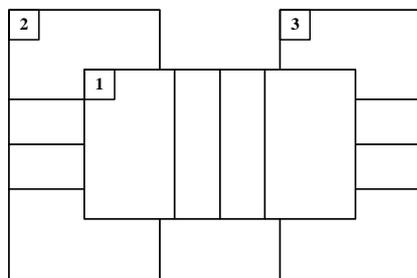
Type 7



Type 8



Type 9



Type 10